

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 juin 1947

Demande déposée: 7 avril 1945, 13 h. — Brevet enregistré: 31 octobre 1946.

BREVET PRINCIPAL

Albert Christen, Genève (Suisse).

Briquet.

Il existe une multitude de briquets de constructions différentes. Toutefois, tous les constructeurs cherchent encore aujourd'hui un briquet peu encombrant, de forme esthétique et d'un prix de revient réduit. En effet, ces trois exigences sont difficilement conciliables, de sorte qu'en fait il est nécessaire de s'arrêter à un compromis plus ou moins heureux.

La présente invention a pour objet un briquet de forme parallélépipédique, comportant un corps dans lequel est aménagé un réservoir pour le combustible, une molette actionnée à la main et contre laquelle est appliquée une pierre pyrophorique, un couvercle semi-sautant venant coiffer la mèche. Ce briquet tend à permettre de réaliser une construction peu encombrante, d'aspect esthétique et d'un prix de revient réduit, par le fait que la molette pivote sur un axe au moins approximativement parallèle au corps du briquet et sur l'extrémité duquel est articulé le couvercle semi-sautant.

Le dessin annexé montre, schématiquement et à titre d'exemple, une forme d'exécution du briquet.

La fig. 1 en est une vue en coupe suivant la ligne I—I de la fig. 2, le couvercle étant fermé.

La fig. 2 en est une vue de profil, le couvercle étant ouvert.

La fig. 3 en est une vue latérale, le couvercle étant ouvert.

Le briquet représenté au dessin comporte un corps 1 de forme générale parallélépipédique, dans lequel est aménagé un réservoir 2 pour le combustible. Sur l'une des parois frontales du parallélépipède est fixé un tube guide-mèche 3, dont l'axe est approximativement parallèle à l'axe du corps 1 et à un axe 4, dont l'une des extrémités est introduite dans un logement aménagé dans ladite paroi frontale. Cet axe 4 est rendu solidaire du corps du briquet par une vis-pointeau 5. Sur cet axe est pivotée une molette 6 à denture frontale. Cette dernière est solidaire d'un

organe de commande 7 pivoté également sur l'axe 4.

Cet axe 4 présente une tête 8, logée dans une creusure de l'organe de commande. Enfin, cette tête 8 est surmontée d'un support 9 sur lequel est articulé un couvercle 10. A cet effet, le support et le couvercle sont traversés par un axe 11 disposé perpendiculairement à l'axe 4. Le couvercle est soumis à l'action d'un ressort 12 tendant à le maintenir dans ses deux positions extrêmes ouverte et fermée. Ainsi, les mouvements d'ouverture et de fermeture doivent être amorcés à la main, jusqu'à ce que le ressort ait passé par une position neutre à partir de laquelle il provoque l'ouverture respectivement la fermeture automatique du couvercle. Ce type de couvercle sera dénommé ci-dessous pour plus de clarté du texte par „couvercle semi-sautant“. Ce ressort est placé dans un logement 13 aménagé dans le couvercle et pousse un piston 14 contre une partie du support 9.

Ce couvercle présente un évidement pour permettre le passage de la molette et de son organe de commande et une partie 15 destinée à venir coiffer la mèche. Cette partie 15 présente une largeur a plus petite que la largeur b du parallélépipède et est destinée à venir se loger entre deux joues 16 solidaires du corps 1.

Enfin, une pierre pyrophorique 17 est appliquée par un ressort 18 contre la molette 6.

Le fonctionnement du briquet décrit ci-dessus en référence au dessin est le suivant:

Comme représenté à la fig. 1, le couvercle est maintenu en position fermée par le ressort 12 appliquant le piston 14 sur une partie 19 du support située dans un plan approximativement parallèle à l'axe 4.

Pour provoquer l'allumage du briquet, il faut tout d'abord ouvrir le couvercle contre l'action du ressort 12. Dès que le piston vient en contact avec une partie 20 du support situé dans un plan approximativement perpendiculaire à l'axe 4, le ressort provoque l'ouverture complète du couvercle et tend à maintenir ce dernier dans cette position.

L'utilisateur peut alors actionner la molette en agissant avec le pouce sur la périphérie de l'organe de commande 7. Afin de faciliter cet actionnement, la position de l'axe 4 et le diamètre de l'organe de commande sont choisis de manière que le pourtour de ce dernier vienne au moins approximativement à fleur des arêtes c du parallélépipède. Ainsi, l'organe de commande fait légèrement saillie par rapport à trois des faces du parallélépipède. La rotation imprimée à l'organe de commande est transmise à la molette qui, frottant sur la pierre pyrophorique, provoque une étincelle. La flamme est alors protégée par les deux joues latérales 16 solidaires du corps 1.

Ces parois présentent chacune une lumière 21 à leur base. Ces lumières donnent passage à l'air frais nécessaire à la combustion et à l'entretien de la flamme.

Comme on peut aisément s'en rendre compte de ce qui précède et de l'examen du dessin, ce briquet permet une construction d'un prix de revient très réduit, par le fait que le nombre de pièces nécessaires est réduit à un minimum, tout en conservant des pièces d'un usinage aisé et rapide.

En outre, il est possible, d'une part, de réduire l'épaisseur b du briquet, grâce au fait que le couvercle est articulé sur l'extrémité de l'axe de la molette et, d'autre part, de réduire sa largeur d , car le ressort du couvercle semi-sautant est logé dans ce dernier. Grâce à ces deux particularités et au fait que la molette est à denture frontale, la face frontale du briquet est libérée de tous les organes et dispositifs accessoires nécessaires pour l'articulation du couvercle, la commande de ce dernier, l'application de la pierre contre la molette, la commande de la molette et autres dispositifs que comportent les divers types de briquets actuellement sur le marché.

Or, malgré ces avantages, le briquet conserve une forme approximativement parallélépipédique et esthétique, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le dessin annexé.

En outre, comme dans d'autres briquets, le ressort de la pierre pyrophorique peut être

prévu très long et donc très souple, de sorte qu'il exerce pratiquement toujours la même poussée sur la pierre, quel que soit l'état d'usure de celle-ci.

5 Enfin, ce briquet, muni d'un couvercle semi-sautant, présente encore un avantage très réel par rapport aux briquets connus de ce type. En effet, la flamme est protégée par les joues 16 contre les courants d'air, d'une
10 part, et, d'autre part, en plaçant le briquet horizontalement, la flamme monte entre les deux joues et se forme au-dessus de la paroi du briquet. L'utilisateur ne risque alors plus, en venant heurter la mèche avec l'extrémité de
15 sa cigarette, d'étouffer la flamme. En outre, cette particularité présente aussi un grand avantage pour les fumeurs, car elle permet l'allumage de la pipe.

En position fermée du couvercle, la saillie
20 15 de ce dernier vient obturer entièrement l'espace ménagé entre les joues latérales 16.

REVENDEICATION:

Briquet de forme parallélépipédique, comportant un corps dans lequel est aménagé un
25 réservoir pour le combustible, une molette actionnée à la main et contre laquelle est appliquée une pierre pyrophorique et un couvercle semi-sautant venant coiffer la mèche, caractérisé par le fait que la molette pivote
30 sur un axe au moins approximativement parallèle au corps du briquet et sur l'extrémité duquel est articulé le couvercle semi-sautant.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Briquet selon la revendication, caractérisé par le fait que le corps du briquet présente deux joues latérales destinées à protéger la flamme et pourvues de lumières pour le passage de l'air frais nécessaire à la combustion, de sorte qu'en position horizontale du corps du briquet la flamme monte entre
40 les joues et se forme au-dessus du corps du briquet.

2. Briquet selon la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé par le fait que l'espace ménagé entre les joues est obturé
45 en position fermée du couvercle par une saillie de ce dernier.

3. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que la molette présente une denture fron-
50 tale, la pierre pyrophorique et son ressort de compression étant disposés suivant un axe au moins approximativement parallèle à l'axe de la molette.

4. Briquet selon la revendication et les
55 sous-revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le dispositif tendant à amener et à maintenir le couvercle semi-sautant dans ses deux positions extrêmes est logé dans le couvercle lui-même et coopère avec une partie
60 solidaire de l'axe de la molette.

5. Briquet selon la revendication et les sous-revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la molette est solidaire d'un organe de commande faisant saillie sur trois faces
65 du corps du briquet.

Albert Christen.

Mandataire: André Schott, Genève.

Fig.1

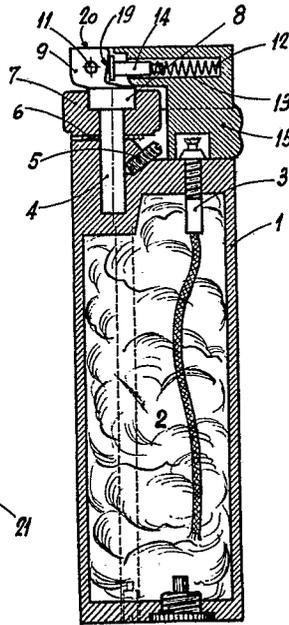


Fig.2

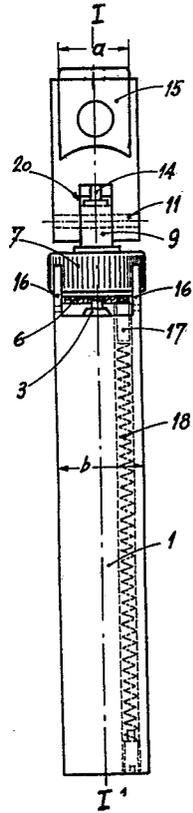


Fig.3

